



Salaire non payé et délai réponse des prud'hommes

Par Lau__

Bonjour,

Je vous explique ma situation, je travaille en creche et nous sommes en fermeture administrative depuis juin, depuis ce temps mon employeur nous a versé aucun salaire.

Nous avons donc pris une avocate et nous avons saisi les prud'hommes en référé d'urgence, l'audience a eu lieu il y a 3 jours, je me demande quel sont les délais en général pour avoir le jugement et quels sont les délais pour recevoir mes salaires.

Je suis un peu perdu sur la situation, merci d'avance pour vos réponse

Par hideo

Bonsoir,

La crèche a t elle les fonds nécessaires ? C'est sur quel CPH ??

Cordialement

Par Lau__

D'après mon employeur les comptes sont bloqués, le CPH se situe à LAON